



58 ALLEE DE L'INDUSTRIE
ZAE LA FORÊT
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE

DEMANDE DE BRANCHEMENT EAU POTABLE

Commune de

A retourner datée et signée au Syndicat ou via l'adresse secretariat@s-rb.fr

**Lire attentivement la notice d'accompagnement pour les pièces à joindre et les modalités de paiement.
Toute demande incomplète ne sera pas traitée.**

☐ Particuliers (**joindre les copies des pièces d'identité**) :

Demandeur principal	Co-demandeur
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Adresse :	Adresse :

☐ Société (**joindre copie du Kbis**)

☐ Agriculteurs

☐ Etablissement public

Raison sociale : / SIRET :

Représentant légal :

Adresse :

Téléphone : / Mail :@.....

- Déclare avoir pris connaissance du Règlement de service du Syndicat (*disponible sur le site internet via <https://www.s-rb.fr/> ou à la demande*), et m'engage à respecter toutes ses dispositions,
- Sollicite l'autorisation de me brancher sur la colonne d'eau potable du Syndicat, pour le bien suivant :

☐ Maison ☐ Commerce ☐ Immeuble ☐ Chantier ☐ Autre-Préciser :

Nombre de logement(s) :

Nombre de branchements demandés : x 446,40 € TTC (par compteur) = €
(Tarif valable du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026)

⚠ Toute installation de compteur rend immédiatement exigible le coût de l'abonnement.

Ayant fait l'objet du permis de construire n°

Délivré le

Pour la ou les parcelles cadastrées (sections et numéros) :

ADRESSE complète de la construction ou du bâtiment existant :

.....
.....

A, le

Signature

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

**SYNDICAT
DES EAUX
ROCAILLES
BELLECOMBE**

Tél : 04.50.95.71.63

www.s-rb.fr



1. Avis technique du SRB

Dans le cadre d'une construction :

Le SRB émet un avis technique pour l'Eau et l'Assainissement. Les préconisations sont jointes au dossier d'instruction.

En dehors d'une construction :

Merci de prendre contact au préalable avec le secrétariat du SRB.



2. Demande de branchement à compléter

Le formulaire est à transmettre au secrétariat du SRB accompagné :

- de la copie CNI / Passeport (ou du Kbis)
- du plan de masse,
- de l'arrêté de la décision d'urbanisme,
- du paiement.

Le paiement se fait :

- par chèque à l'ordre du Trésor Public
ou
- par virement bancaire :
RIB : 30001 00136 C7490000000 19
IBAN : FR16 3000 1001 36C7 4900 0000 019
BIC : BDFEFRPPCCT

Un justificatif de paiement vous sera adressé après le traitement administratif de votre dossier.

La facture de cette prestation correspond :

- aux pièces et à la main d'œuvre nécessaires au raccordement de votre branchement sur la conduite publique,
- à la pose du compteur,
- aux frais administratifs d'accès au service.



3. Travaux de raccordement

Le terrassier choisi par l'abonné pose la/les canalisation(s) de branchement tant sur le domaine privé que sur le domaine public, ainsi que le regard de comptage sur la canalisation d'adduction publique, en suivant les préconisations rendues par le SRB.

Les canalisations de branchement seront mises en attente dans le regard de comptage. Chaque branchement sera alors étiqueté avec les références (n° appartement ou maison). Dans le cas contraire, aucun compteur ne sera posé.

L'intégralité des travaux de branchement décrits-ci-dessus sont à la charge du pétitionnaire.



4. Information au SRB

L'abonné prévient le service technique du SRB que les travaux de terrassement sont terminés et que le technicien du SRB peut intervenir pour la réalisation des travaux de raccordement du/des branchement(s) sur la canalisation publique ainsi que la pose du/des compteur(s).

Cette demande est faite par mail à :

secretariat@s-rb.fr

Le délai d'intervention est d'une semaine à 10 jours en moyenne.



5. Mise à jour du dossier

L'abonné indique au secrétariat du SRB la date de son emménagement afin que son dossier soit mis à jour.

Toute demande de branchement génère un contrat.

Ce contrat doit impérativement être renvoyé signé au SRB.